

Municipalité  
Rue Basse 57  
1422 Grandson

Grandson, le 6 octobre 2020

**Bruit, trafic et sécurité: propositions d'amélioration**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

La problématique de la rue Basse vous est bien connue, sa fréquentation comme ses contraintes. Suite à de nombreuses interventions au niveau du Conseil communal, de la population via la pétition « 10 de moins » qui vous a été remise le 29.6.2016, ou les nombreuses questions et réclamations d'usagers et de riverains, le Parti socialiste de Grandson et les Verts ne constatent aucune amélioration notable à ce jour.

Malgré la proximité de l'autoroute A5, le trafic régional ne cesse d'augmenter ainsi que le bruit, péjorant de jour en jour la qualité de vie des riverains et la sécurité des piétons.

En effet, plus de 9'000 véhicules par jour (trafic journalier moyen selon comptages cantonaux officiels) empruntent ce goulet d'étranglement de plus de 300 m., y compris plus de 85 passages de cars postaux sans compter les transports scolaires complémentaires.

Les mesures existantes - limitation de la vitesse à 40 km/h, autorisation limitée aux poids lourds, potelets de protection à certains emplacements et récemment trois passages pour piétons -, ne suffisent malheureusement pas à assurer la sécurité des piétons lors du cheminement de la rue Basse. Ils sont pourtant nombreux rejoignant la gare, leur domicile ou la Place du Château. Les plus vulnérables sont les écoliers, les personnes âgées et les touristes qui n'ont pas le « réflexe de survie » des habitués de marcher en se tenant tout près de la façade des bâtiments pour éviter d'être frôlés par les véhicules sur les emplacements de croisement situés sur les trottoirs, laissant une part congrue aux piétons, la largeur des trottoirs n'excédant pas 1.20 à certains endroits.

Sur ce tronçon de quelque 320 m., on recense en effet trois zones de chaque côté de la chaussée, représentant à chaque fois quelque 20 m, soit plus de 120 m. au total (plus d'un tiers de la longueur) où les véhicules peuvent empiéter sur le trottoir, lors du croisement avec les cars postaux, les camionnettes ou tout véhicule privé de grand gabarit.

Ce jour même, une action conviviale, pacifique et de courte durée, a été menée dans la rue Basse sous la forme de piétons et de cyclistes parcourant cette rue pour rappeler à tout usager des simples règles de bonne cohabitation :

- respecter la personne et le véhicule le plus faible sur la chaussée et les trottoirs en adaptant sa vitesse et son comportement ;
- utiliser l'autoroute à proximité lorsque le déplacement ne nécessite aucun arrêt dans le bourg même de Grandson ;

- éviter le vrombissement inutile des moteurs : les murs étroits de la rue Basse agissent comme une caisse de résonance, en particulier hors des heures de fort trafic.

En complément à ces règles, les propositions suivantes, sans être exhaustives, pourraient être testées pendant une période (6 mois au minimum) afin de vérifier et de quantifier les effets modérateurs :

- ✓ instaurer le 30 km/h dans la rue Basse ou
- ✓ créer une zone de rencontre (20 km/h) ou
- ✓ installer des feux aux deux extrémités de la rue Basse avec déclenchement prioritaire pour les transports publics.

Nous avons pris note avec intérêt de la communication lors du dernier Conseil communal du 1<sup>er</sup> octobre concernant la prise de position de la DGMR à propos du 30 km/h, attendue d'ici la fin de l'année. Nous encourageons vivement la Municipalité à se positionner à ce propos dans les meilleurs délais.

Toutefois, cette mesure ou les autres propositions ne suffisent pas elles seules. Elles doivent s'intégrer à des mesures d'accompagnement. Il y a un travail de communication à renouveler régulièrement concernant le respect des personnes vulnérables et l'utilisation de l'autoroute. Il faut aussi procéder à des contrôles réguliers pour le bruit pour la vitesse et le bruit.

Les mesures suivantes doivent aussi être planifiées à court terme, comme la pose d'un tapis phonoabsorbant ou la pose d'un revêtement plus clair pour les trottoirs afin de mieux identifier cette zone et les piétons.

La toute prochaine fermeture de la rue Basse pour travaux pendant 2 semaines sera une occasion pour les habitants des communes voisines et du bourg de « redécouvrir » la voie rapide autoroutière. Pour les riverains, le bruit du trafic sera remplacé par le bruit des travaux : il n'y aura pas de repos pour leurs oreilles !

Mais la rue Basse n'est pas le seul « point noir » à modérer à Grandson. La zone de loisirs du bord du lac, qui s'étend du terrain de football des Tuileries jusqu'à la plage de la Merveilleuse, est aussi un lieu où le respect de tous et par tous les usagers, doit s'imposer davantage. La signalisation du 30 km/h doit être posée à chaque débouché des rues adjacentes et des contrôles systématiques doivent être instaurés, en particulier lors des périodes de beau temps. Une zone de rencontre à 20 km/h devrait également être testée entre le camping du Pécos et la Salle des quais, voire jusqu'à la plage à Jufer. Un marquage au sol avec enfants, vélos, trottinettes et un appel aux cyclistes sportifs à ralentir pourrait également compléter le dispositif pour rendre le bord du lac agréable à tout usager, quelque que soit son rythme.

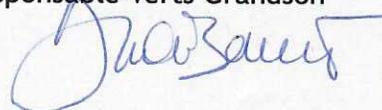
Si Grandson est un des plus beaux villages de Suisse du point de vue patrimonial, ce dont nous sommes tous et toutes très fier.e.s, elle doit améliorer ses qualités d'accueil en créant un cadre favorable à une mobilité conviviale, durable et sûre pour tous les usagers !

En sachant votre intérêt pour ces questions et pour le bien de la collectivité grandsonnoise, nous vous remercions de votre attention et confirmons notre entière disponibilité pour apporter des solutions concrètes aux problèmes évoqués. Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Sébastien Deriaz  
Président Parti socialiste Grandson



Judith Bardet  
Responsable Verts Grandson



Copie : DGMR

PS Grandson et Verts  
c/o S. Deriaz  
Crêt-aux-Moines 16  
1422 Grandson

DIRH  
Mme N. Gorrite  
Cheffe du département  
Place de la Riponne 10  
1422 Grandson

Grandson, le 6 octobre 2020

**Bruit, trafic et sécurité: propositions d'amélioration**

Madame la Cheffe du département,

Votre intérêt sans faille pour les questions de trafic et de sécurité nous incite à vous adresser ce dossier concernant principalement la rue Basse à Grandson qui implique aussi vos services au vu de sa mission de délestage en cas de fermeture de l'autoroute A5 sur le tronçon Grandson-Yverdon-ouest, voire de plus loin.

La problématique de la rue Basse vous est bien connue, sa fréquentation comme ses contraintes. Suite à de nombreuses interventions au niveau du Conseil communal, de la population via la pétition « 10 de moins » qui a été remise le 29.6.2016 à la Municipalité de Grandson avec copie à vos services, nous ne constatons aucune amélioration si ce n'est l'augmentation du trafic, du bruit et de l'insécurité pour les piétons.

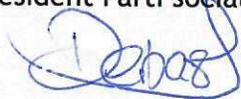
Plus de 9'000 véhicules par jour (TJM 2015) empruntent ce goulet d'étranglement de plus de 300 m., y compris plus de 85 passages de cars postaux sans compter les transports scolaires complémentaires.

Vous trouvez dans la copie du courrier adressé ce même jour à la Municipalité, comme le veut la procédure, les propositions suivantes qui, sans être exhaustives, pourraient être testées pendant une période (6 mois au minimum) afin de vérifier et de quantifier les effets modérateurs :

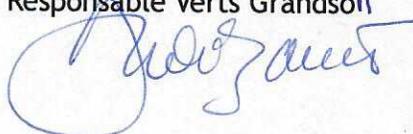
- ✓ instaurer le 30 km/h dans la rue Basse ou
- ✓ créer une zone de rencontre (20 km/h) ou
- ✓ installer des feux aux deux extrémités de la rue Basse avec déclenchement prioritaire pour les transports publics.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame la Cheffe du département, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sébastien Deriaz  
Président Parti socialiste Grandson



Judith Bardet  
Responsable Verts Grandson



Annexes : courrier à la Municipalité - historique - communiqué de presse - dossier photo